

Jean-Pierre Bemba devant la Cour pénale internationale

Du 12 au 15 janvier 2009, une chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) tiendra l'audience de confirmation des charges contre Jean-Pierre Bemba Gombo. Il est poursuivi pour des crimes présumés avoir été commis par ses troupes en République centrafricaine (RCA) en 2002-2003. Le Procureur de la CPI a ouvert une enquête sur les crimes commis en RCA en mai 2007 à la suite du renvoi à la CPI de la situation de la RCA en décembre 2004. Le 24 mai 2008, la Cour a levé les scellés sur le mandat d'arrêt contre Bemba et les autorités belges l'ont arrêté le même jour. Le 3 juillet 2008, Bemba a été remis par ces autorités à la CPI. Il est présentement en détention au quartier pénitentiaire de la CPI à la Haye.

HISTORIQUE

Jean-Pierre Bemba est né en 1962 dans l'Équateur en République du Zaïre, actuelle République démocratique du Congo (RDC), et fut un homme d'affaires renommé pendant l'époque répressive de Mobutu. En 1996-1997, une guerre visant à renverser Mobutu avec l'appui rwandais et ougandais a été menée sous Laurent-Désiré Kabila qui accéda au pouvoir en 1997. Les tentatives de Kabila de consolider son pouvoir en 1998 ont conduit à une nouvelle guerre qui a vu naître plusieurs factions rebelles dont le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) dirigé par Bemba et soutenu par l'Ouganda. Le MLC a ainsi pris le contrôle du nord de la RDC.

Les accords de paix signés en 2002 ont mis fin à la guerre en RDC et ont abouti aux élections démocratiques en 2006. Bemba a été l'un des quatre vice-présidents de la transition et a transformé le MLC en un parti politique. Il a pris part aux élections et a accédé au deuxième tour du scrutin présidentiel contre Joseph Kabila qui l'a emporté. En janvier 2007, Bemba a été élu sénateur. En mars 2007, suite au désarmement de sa garde rapprochée, des combats ont éclaté à Kinshasa. Menacé des poursuites pour haute trahison, alors que le gouvernement durcissait la répression contre l'opposition politique, Bemba quitta la RDC pour le Portugal en avril 2007 et n'y est plus jamais revenu.

CONFLIT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La RCA a vécu plusieurs rébellions depuis l'indépendance. En 2002-2003, un conflit a fait rage entre les forces de l'ancien président Patassé, appuyées par le MLC de Bemba et la Libye, et celles du Général Bozizé, soutenues par le Tchad et la France. Bozizé a renversé Patassé en mars 2003 et a accédé au pouvoir. Toutes les parties au conflit ont commis des violations massives des droits humains. En 2005, Bozizé a emporté le scrutin présidentiel démocratique.

Des rébellions s'opposant au régime de Bozizé ont vu le jour notamment des groupes rebelles agissant au nord-ouest, soutenus par le Tchad, et au nord-est près du Darfour entraînant des violations massives et des crises humanitaires.

CHARGES CONTRE BEMBA

Le procureur de la CPI a focalisé à ce jour son enquête sur la situation en RCA sur les violations commises durant la période qui a opposé Patassé à Bozizé en 2002-2003. C'est ainsi que la CPI a émis un mandat d'arrêt contre Bemba en mai 2008 alléguant qu'en sa qualité de président et d'ancien commandant en chef du MLC, Bemba serait responsable pour les crimes graves commis en RCA entre octobre 2002 et mars 2003, en l'occurrence:

- **Trois chefs d'accusation de crimes contre l'humanité:** viols, tortures et meurtres;
- **Cinq chefs d'accusation de crimes de guerre:** viols, tortures, atteintes à la dignité de la personne humaine, pillages d'une ville ou une localité et meurtres.

*Jean-Pierre Bemba
devant la Cour pénale
internationale*

LEÇONS A TIRER DE L'AFFAIRE BEMBA

L'exécution du mandat d'arrêt contre Bemba revêt des incidences importantes sur le travail de la CPI :

- **Qualité des personnes poursuivies:** à l'arrestation de Bemba, aucun dirigeant ayant assumé des fonctions au plus haut niveau d'un Etat n'avait été arrêté et remis à la CPI. Vu sa position comme commandant des troupes du MLC et sa dimension politique en RDC, l'affaire Bemba est un signal fort que la CPI envoie à l'endroit de hauts dirigeants auteurs présumés de crimes internationaux en démontrant qu'ils ne sont pas à l'abri des poursuites.
 - **Répression des violences sexuelles:** parmi les charges qui pèsent sur Bemba figurent celles des viols utilisés comme arme de guerre par ses troupes. Ces accusations visent à rompre le cycle de l'impunité liée aux violences sexuelles et soulignent que la CPI poursuivra ces infractions en priorité.
 - **Dimension régionale des conflits africains:** poursuivre Bemba, un chef militaire pour des crimes commis par ses forces étrangères en RCA est une avancée importante pour la lutte contre l'impunité au niveau régional car ce faisant la CPI reconnaît formellement la dynamique régionale des conflits africains. Dans cette optique, bien avant la CPI, la Cour internationale de justice a tenu l'Ouganda responsable d'occupation illégale d'une partie du territoire de la RDC et de graves violations du droit humanitaire sur le sol congolais. Dans les enquêtes en cours, la CPI
- devrait tenir compte de la responsabilité pénale potentielle des tchadiens ou d'autres troupes étrangères lors du conflit en RCA ainsi que de celle des rwandais et des ougandais pour les crimes commis à l'Est de la RDC.
- **Pour une dynamique intégrale de la justice transitionnelle:** des réseaux complexes d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux sont impliqués dans les guerres en RDC et en RCA. Des violations massives commises par toutes les parties aux conflits sont documentées. Pour éviter de jouer le jeu des tenants du pouvoir politique en RCA, parmi lesquels figurent des auteurs des crimes, des mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle sont à rechercher pour rétablir la vérité historique ainsi que des responsabilités respectives des partisans de Bozizé et Patassé. De même pour la RDC, la population congolaise doit exiger et les autorités congolaises doivent soutenir les mesures judiciaires et non judiciaires pour établir les responsabilités des uns et des autres—gouvernement, rebelles et milices—relatives aux violations massives liées aux différentes guerres.
 - **Sensibilisation sur le travail de la CPI:** la CPI devrait assez communiquer sur l'affaire Bemba qui intéresse les victimes et la population congolaise vu la position de leader et la renommée de Bemba dans le but de contrer les rumeurs qui circulent et qui nuisent à la crédibilité de la CPI.

Janvier 2009